



## Commission des Championnats

Réunion du 11 décembre 2019 - PV N°12

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### **EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 07 ET 08.12.2019**

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50847.1 MONTIGNAC - COTEAUX PECHARMANT

N°50849.1 BASSIMILHAC - ANTONNE LE CHANGE 2

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50917.1 STE ALVERE - LIMEUIL

N°50915.1 MEYRALS - CHATEAU L'EVEQUE

DEPARTEMENTAL 3

Poule C N°51179.1 VANXAINS - PAYS DE MONTAIGNE 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule E N°53321.1 PAYS DE L'EYRAUD 2 - LA ROCHE CHALAIS 2

Poule J N°53493.1 VILLEFRANCHE - PAYS DE MONTAIGNE 3

#### **FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50913.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53237.1 ATUR 2

Poule D N°53294.1 BERGERAC STELLA

#### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

L'équipe ci-dessous est déclarée battue sur le score de 3 buts à 0 et pénalisée d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule D N°51927.2 PERIGUEUX AS 2

#### **CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50915.1 MEYRALS - CHATEAU L'EVEQUE

1 joueur du club de CHATEAU L'EVEQUE a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 08/12/2019 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHATEAU L'EVEQUE sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.



## *Commission des Championnats*

*Réunion du 11 décembre 2019 - PV N°12*

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule E N°53321.1 PAYS DE L'ÉYRAUD 2 - LA ROCHE CHALAIS 2

1 joueur du club de LA ROCHE CHALAIS a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 08/12/2019 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de LA ROCHE CHALAIS 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.